RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

DÉPARTEMENT DU LOIRET

PRÉFECTURE DU LOIRET
- 4 DEC. 2023
COURRIER 5

N° 11- 2023
15.11.2023

COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 8
- absents : 5
- pouvoirs : 3
- votants : 11

Le quorum est atteint.

- pour : 11
- contre : 0
- abstention : 0

Date de convocation :

6 novembre 2023

Aujourd'hui, mercredi 15 novembre 2023 à 18 h 00, le Centre communal d'action sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Vincent MICHAUT, Président.

Étaient présents : Brigitte BILLON, Annick DURAND, Alain MARSEILLE, Vincent MICHAUT, Marie PEIXOTO, Luce POSTROS, Thierry POUGET, Julien VEDANI

Étaient absents : Claudette BOUREUX, Christophe DALLEAU, Nathalie GADOIS, Marie-Claude GRINOVERO, Suzana RIBEIRO

Ont donné pouvoir : Claudette BOUREUX, Christophe DALLEAU, Marie-Claude GRINOVERO

Secrétaire de séance : Nadia BENKOU

OBJET : Approbation des nouveaux tarifs pour le portage de repas à domicile

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Centre Communal d'Action Sociale propose un service de portage de repas pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

Il convient de rappeler qu'une convention constitutive d'un groupement de commandes, pour la passation d'un accord cadre « fourniture et livraison de repas en liaison froide 2023-2027 » associant la commune de Saint-Cyr-en-Val et le Centre communal d'action sociale de la commune de Saint-Cyr-en-Val qui a été conclue le 8 mars 2023. Cette convention avait pour objet de définir les modalités de fonctionnement, les besoins des membres et les missions du coordonnateur du groupement de commandes.

Dans le cadre de la passation de l'accord cadre ayant pour objet la fourniture et la livraison de repas en liaison froide concernant le lot n°3 : Fourniture et livraison de repas pour le portage de repas du CCAS notifié à la société API RESTAURATION le 19 juin 2023, il apparait que le prix de la prestation a augmenté de 1,95 €.

Publié électroniquement sur le site internet de la commune de Saint-Cyr-en-Val le : 11/12/2023 (https://www.mairie-saintcyrenval.fr/)

Afin de limiter l'augmentation de la subvention communale permettant de compenser la hausse de cette prestation, il convient de réévaluer les tarifs de refacturation du portage de repas à domicile.

VISAS

Vu l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes accord-cadre « fourniture et livraison de repas en liaison froide 2023-2027 » en date du 8 mars 2023 notamment ses articles 1 et 2.

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil d'administration décide :

1. **D'APPROUVER** la mise en place de nouveaux tarifs pour la prestation de portage de repas à domicile, à compter du **1er janvier 2024,** selon la grille suivante :

Tranche	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs augmentés
1 (RF < 10 084 €)	6,24 €	7,49 € (+20%)
2 (10 085€ < RF < 25 710 €)	6,54 €	8,17 (+25%)
3 (25 711€ < RF < 73 516€)	6,84 €	8,84 € (+30%)
4 (73 517 € < RF < 158 122€)	7,14 €	9,28 € (+30%)

2. **D'ABROGER** la délibération n°05-21 portant sur la grille tarifaire du portage de repas à domicile.

3. **DE PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget.

4. **DE DÉLÉGUER** M. le Président du Centre Communal d'action sociale à l'accomplissement des formalités nécessaires à l'application de ces nouveaux tarifs.

PRÉFECTURE DU LOIRET
- 4 DEC. 2023
COURRIER 5

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Président du CCAS,

C.C.A.S. ST CYR EN VAL

Vincent MICHAUT

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (https://www.mairie-saintcyrenval.fr/), faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » via le site internet : https://www.telerecours.fr/*

Publié électroniquement sur le site internet de la commune de Saint-Cyr-en-Val le : 11/12/2023 (https://www.mairie-saintcyrenval.fr/)